

Bourg et hameaux



Thierry GANACHAUD
5ème Vice-Président



Liste des emplacements réservés du PLU

N°	INTITULE	BENEFICIAIRES	SUPERFICIE
1	Création d'un cheminement piétonnier de 3m de large entre rue du Patureau et rue de la Belle Entrée (Parcelle AB 163)	COMMUNE	78m²

- ### Zonage
-  Ua - Centre bourg ancien
 -  Ub - Zone urbaine mixte
 -  1AUB - Zone à urbaniser à court terme à vocation mixte
 -  A - Zone d'accueil des activités agricoles
 -  Ae - Déchetterie (STECAL)
 -  Ah - Village permettant de nouvelles constructions (STECAL)
 -  N - Zone naturelle de protection stricte interdisant les constructions nouvelles
 -  Nt - Zone naturelle accueillant les activités de motocross (STECAL)
 -  ■ Bâtiment repéré
 -  ▲ Granges mutables (art. L.151-11 du C.U.)
 -  ZONES humides
 -  Sites archéologiques
 -  Zone faisant l'objet d'une OAP
 -  Protection lagune
 -  Cheminement (art. L. 151-23 du C.U.)
 -  Haies classées ou à reconstituer (art.151-23 du C.U.)
 -  Boisements classés (art.151-23 du C.U.)
 -  Alignement d'arbres (art.L.151-23 du C.U.)
 -  Projets éoliens
 -  Emplacements réservés

